

COMPTE RENDU :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 30 septembre 2010 à Langeac

Présents : Mmes Marie-Thérèse ROUBAUD, Chantal FARIGOULE GUEY, Catherine JAMMES, Maguy BOUCHE, Aline MICHEL, Annie PLANTIN, Mathilde PIGEON et Christiane LONJON ; Mrs Franck NOEL-BARON, Jean-Paul PASCAL, Bernard VISSAC, Jean-Pierre KREMBSER, Joseph TORRENT, Franck MASSEBOEUF, Denis FOURY, Jean-Marc CHASSEFEYRE, Alain CUSSAC, Didier MARTIN, Roger GAUTHIER, Noël JOUVE, Marc VAN DER WINDT, Serge ROCHER, Gérard MATHON, Louis BARTHELEMY, Robert CHAUSSE, Gilles RUAT et Roger PORTAL

Représenté : Mr Joseph VISSAC par Mr Didier BRUSTEL

Excusés : Mrs Stéphane VISSAC, Jean-Hervé AMBLARD, Fabrice BRUNET, Jean-Michel DURAND et Hervé HUGON

Absent : Mr Guy BRUSTEL

Assistés également : Mrs Pierre-Olivier MALARTRE et Eric AUBERT



Rappel de l'ordre du jour suivant :

- 1- Validation des précédents CR

Finances, programmation et travaux

- 2- Fixation de la base de cotisation minimum de la cotisation foncière des entreprises
- 3- Régime d'abattement de la taxe d'habitation
- 4- Validation du règlement intérieur du CG2D 2011/2014

Développement économique, agriculture et tourisme

- 5- Modification du plan de financement de la demande de subventions pour l'étude de faisabilité du projet d'observatoire de la biodiversité à la ferme du Pradel
- 6- Adoption du règlement intérieur de la Zone d'Activités Economiques de Chambaret
- 7- Adoption de la convention de rétrocession des réseaux d'adduction d'eau potable de la ZAE de Chambaret au Syndicat des Eaux et d'Assainissement d'Auteyrac

Environnement, cadre de vie, solidarités et actions sociales

- 8- Etat d'avancement de la démarche territoriale de développement durable et débat sur sa mise en œuvre opérationnelle

Affaires scolaires, enfance/jeunesse, culture et sport

- 9- Modification de la durée hebdomadaire de travail du poste d'agent social à la halte garderie
- 10- Adoption des tarifs 2010/2011 du ramassage scolaire
- 11- Autorisation pour l'engagement d'une consultation relative à la gestion et l'exploitation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement communautaires

Administration

- 12- Admission en non valeur de créances irrécouvrables
- 13- Questions diverses

Le Président de la Communauté accueille Mademoiselle Alexandra MIGNON, du SMAT du Haut Allier et Monsieur Philippe AJOULAT du SICALA pour une présentation du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et du Contrat Territorial sur les affluents du Langeadois.

Madame Marie-Thérèse ROUBAUD est nommée secrétaire de séance.

Le Président donne lecture à l'assemblée du PV du Bureau Communautaire du 3 septembre 2010.



1 - VALIDATION DU PRECEDENT CR

Le PV est adopté à l'unanimité des présents.

2 - FIXATION DE LA BASE DE COTISATION MINIMUM DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Le Président revient en propos introductif sur la réforme fiscale qui a vu au 1^{er} janvier 2010 la suppression de la Taxe Professionnelle au profit d'un nouveau panier fiscal composé d'une contribution économique territoriale éclatée en 2 : la CVAE et la CFE et la création d'un nouvel impôt l'IFER. Cette réforme s'accompagne de la création d'un Fonds National de Garanties (FNGIR) qui garanti aux collectivités locales une constance, pour les années 2010 et 2011, de leurs recettes fiscales.

Pour la Communauté, le panier fiscal n'est plus composé à 100 % de la Taxe Professionnelle mais d'une fiscalité ménage avec notamment la récupération de la part départementale de la Taxe d'Habitation.

En ce qui concerne la fixation de la base de cotisation minimum pour la part de CFE le Président propose de l'établir à 1 200 € et de voter un abattement de 50 % pour les activités à temps non complet. Il rappelle que la base peut être fixée entre 200 € et 2 000 € et qu'en la fixant à 1 200 € le produit fiscal payé par les entreprises concernées devrait être du même ordre de grandeur que le produit payé avant la réforme.

La délibération est adoptée pour 25 POUR, 0 CONTRE et 3 ABSTENTIONS (Mrs Franck MASSEBOEUF et Roger GAUTHIER et Mme Christiane LONJON).

3 - REGIME D'ABATTEMENT DE LA TAXE D'HABITATION

Le Président rappelle que compte tenu de la composition du nouveau panier fiscal, la Communauté va désormais percevoir la part départementale de la Taxe d'Habitation et qu'il y a lieu de définir le régime facultatif des abattements que la Communauté veut instaurer.

Il explique que 3 hypothèses s'offrent à la Communauté :

- 1) Si la Communauté ne délibère pas ce sont les abattements en vigueur dans chaque commune de la Communauté qui vont s'expliquer sur la part intercommunale de Taxe d'Habitation avec des disparités entre les communes. Actuellement, seules les Communes de Langeac et de Mazeyrat d'Allier ont adopté des abattements facultatifs à la Taxe d'Habitation (à la base pour Langeac et à la base + pour charges de famille pour Mazeyrat d'Allier) et que les autres communes n'ont rien adopté. Cette hypothèse ne ferait qu'aggraver les disparités entre les communes de la Communauté.
- 2) La Communauté peut adopter des abattements facultatifs à la base, pour charge de familles, pour personnes de conditions modestes, pour personnes handicapées ou invalides. Ces abattements auront un impact sur notre recette fiscale et risquent de ne pas être compensés par le Fonds National de Garantie.
Un abattement de -15 % à la base sur tous les foyers de la Communauté représenterait environ 120 000 € en moins de produit fiscal pour la Communauté.
- 3) La Communauté peut délibérer pour ne pas instaurer d'abattement facultatif sur la part d'imposition intercommunale de Taxe d'Habitation. Cette hypothèse aurait un faible impact, voire nul, pour les contribuables locaux puisque le Conseil Général de Haute-Loire a déjà supprimé ses abattements pour l'année 2010 et que la décision de la Communauté ne ferait que maintenir ce régime en place.

Le Président souligne que quelque soit l'hypothèse retenue, il n'y a aucun impact sur la part communale de Taxe d'Habitation dont le régime des abattements reste l'apanage des communes.

Monsieur Franck MASSEBOEUF tient à faire remarquer que les collectivités feraient mieux de réduire leurs coûts de fonctionnement plutôt que d'envisager toujours d'augmenter la pression fiscale.

Il souligne aussi la complexité d'un système qui fait référence à des articles du CGI, bien loin de la compréhension des contribuables locaux.

Monsieur Jean-Paul PASCAL demande si la Communauté peut ou non se passer d'une recette de 120 000 € si on instaure une politique d'abattement fiscal.

Le Président répond que c'est toujours possible mais en faisant des choix et des arbitrages sur d'autres postes de dépenses.

Le Président propose de retenir l'hypothèse 3 qui prévoit de ne pas instaurer d'abattements facultatifs.

Après débat, la délibération est soumise au vote et adoptée par 26 POUR, 0 CONTRE et 2 ABSTENTIONS (Mrs Franck MASSEBOEUF et Serge ROCHER).

4 - VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CG2D 2011/2014

Le Président rappelle le montant de l'enveloppe du CG2D qui est fixé à 524 K€ sur 4 ans. Il souligne que la ventilation d'une dotation par commune repose sur des critères démographiques et de potentiel financier débattus avec les Maires. Les 270 000 € affectés à la Communauté sont fléchés sur le dossier de la Halle des Sports. Les 3 communes qui bénéficient des crédits de la région (programme FRADT) à savoir Langeac, Mazeyrat d'Allier et Siaugues Sainte-Marie ont diminué leur dotation au profit des plus petites communes.

La présentation du règlement intérieur est assurée par Pierre-Olivier MALARTRE.

Monsieur Robert CHAUSSE se demande si les contraintes imposées dans notre règlement ne sont pas trop fortes comparativement aux subventions du CG2D sur 4 ans. La réalisation d'une étude thermique est énergétiquement préalable visant au minimum la THPE est jugée inadaptée à des projets de petite envergure.

Le Président répond que l'analyse se fera au cas par cas avec discernement.

Le contrat devrait être signé au cours du 1^{er} trimestre 2011. Les communes qui souhaitent anticiper sur leurs travaux peuvent solliciter une dérogation au Conseil Général de Haute-Loire.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

5 - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET D'OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE A LA FERME DU PRADEL

La délibération est représentée suite à un réajustement du taux cumulé de subvention publique qui passe de 100 % sur le HT à 80 %.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

6 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE CHAMBARET

Le règlement intérieur de la ZAE de Chambaret est présenté par Eric AUBERT qui précise qu'il repose, à minima, sur les préconisations arrêtées dans le PLU de Langeac sur les zones UI. Il donne une lecture des contraintes qui sont renforcées notamment sur les locaux d'habitation construits en appui de locaux professionnels.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

7 - ADOPTION DE LA CONVENTION DE RETROCESSION DES RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA ZAE DE CHAMBARET AU SYNDICAT DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT D'AUTEYRAC

Le Président présente le projet de rétrocession des réseaux AEP de la ZAE au Syndicat des eaux d'Auteyrac. Il donne lecture de la convention.

Le Président du Syndicat, Monsieur Roger PORTAL, précise qu'il est d'accord avec cette convention qui sera présentée au Comité Syndical en fin d'année.

Le Président de la Communauté signale qu'un projet sera également travaillé entre la Communauté et la Commune de Langeac pour l'assainissement de la zone.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

8 - ETAT D'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DEBAT SUR SA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Pierre-Olivier MALARTRE rappelle la méthodologie de la démarche et revient sur l'animation assurée par le CPIE du Velay. 6 thématiques ont été retenues et ont permis d'identifier 37 actions proposées par les groupes de travail.

Les travaux de chaque groupe sont présentés par les rapporteurs suivants :

- Approche environnementale du développement économique : Madame Chantal FARIGOULE
- Mobilité + qualité environnementale et fonctionnement des équipements : Madame Maguy BOUCHE
- Déchets : Mmes Mathilde PIGEON et Catherine JAMMES
- Tourisme : Monsieur Franck NOEL-BARON

Les actions de chaque atelier seront reroutées vers les commissions thématiques de la Communauté qui devront les étudier et les chiffrer pour un retour en Conseil Communautaire début 2011.

9 - MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DU POSTE D'AGENT SOCIAL A LA HALTE GARDERIE

La délibération est présentée par Monsieur Denis FOURY qui explique que l'extension de 12 à 15 places de la halte-garderie nécessite l'augmentation du temps de travail du poste d'agent social de 3.30 h hebdomadaires. La durée hebdomadaire passe ainsi de 24 h à 27.30 h à partir du 1^{er} octobre.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

10 - ADOPTION DES TARIFS 2010/2011 DU RAMASSAGE SCOLAIRE

Monsieur Denis FOURY explique qu'en application de l'actualisation du taux de subventionnement du ramassage scolaire par le Conseil Général de Haute-Loire, le coût annuel par famille passe de 165 € à 175 €. Il souligne également que le Conseil Général pourrait modifier son taux de subventionnement à partir du 1^{er} janvier 2011.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

11 - AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT D'UNE CONSULTATION RELATIVE A LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT COMMUNAUTAIRES

Eric AUBERT présente le projet de délibération et explique que le renouvellement pour 4 ans de la gestion des ALSH et la livraison des repas se feront dans le cadre de l'application du Code des Marchés Publics. Une procédure de type MAPA sera lancée pour chaque marché avec le principe de l'allotissement (3 lots : Langeac, Siaugues Sainte-Marie et Mazeyrat d'Allier).

Un cahier des charges précisant les conditions et les caractéristiques des services attendus sera adressé à chaque candidat déclaré.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

12 - ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Le montant en non valeur pour créances irrécouvrables concerne des impayés au ramassage scolaire et à la halte-garderie pour une somme de 111.94 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

13 - QUESTIONS DIVERSES

Aucune

↳ La séance du Conseil Communautaire est levée à minuit.

Fait à Langeac,
Le 18 octobre 2010

La secrétaire de séance,



Marie-Thérèse ROUBAUD

Le Président,



Franck NOEL-BARON

DIFFUSION : A tous les délégués communautaires, les agents, site Internet et panneau d'affichage de la C.C.L.